

FDS - Capri 100%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation FDS - Capri 100%
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit FDS Sublimatelier
UFI : J200-U0CW-600T-Q4VT

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Usage consommateur, Usage professionnel

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Casa Loca
214 rue gornet boivin
10100 Romilly sur seine France
Téléphone : 0632985205
Site web www.sublimatelier.fr
charlotte Galbes : 0632985205 charlotte.galbes@orange.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (CAS No.: 54464-57-2) | 2-isopropoxyethyl salicylate (CAS No.: 79915-74-5) | 3,7-dimethyloctan-3-ol (CAS No.: 78-69-3) | cinnamaldéhyde; 3-phénylprop- 2-éнал; aldéhyde cinnamique; cinnamal; (CAS No.: 104-55-2)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

FDS - Capri 100%

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261	Éviter de respirer les aérosols/les brouillards/les fumées.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/Masque de protection du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321	Traitement spécifique (voir informations sur cette étiquette).
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale.
Phrases EUH	: Aucun

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
benzoate de benzyle	n°CAS : 120-51-4 Numéro d'identification UE : 607-085-00-9 N°CE : 204-402-9	6,84	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	n°CAS : 54464-57-2 Numéro d'identification UE : N°CE : 259-174-3	4,5125	Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
1,4-dioxacycloheptadecane-5,17-dione	n°CAS : 105-95-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-347-8	3,275	Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable
2-phenylethanol	n°CAS : 60-12-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-456-2	2,9625	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
Undecan-4-olide	n°CAS : 104-67-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-225-4	2,364	Aquatic Chronic 3 - H412	Non applicable
2-isopropoxyethyl salicylate	n°CAS : 79915-74-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 279-348-2	1,675	Acute Tox. 4 Oral - H302 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
3,7-dimethyloctan-3-ol	n°CAS : 78-69-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-133-9	1,456	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
1,4-dioxacycloheptadecane-5,17-dione	n°CAS : 105-95-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-347-8	1,0955	Aquatic Chronic 3 - H412	Non applicable
Methyl anthranilate	n°CAS : 134-20-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 205-132-4	1,02	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable

FDS - Capri 100%

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrène, galaxolide, (HHCB)	n°CAS : 1222-05-5 Numéro d'identification UE : 603-212-00-7 N°CE : 214-946-9	0,994	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Non applicable
Salicylate de benzyle	n°CAS : 118-58-1 Numéro d'identification UE : 607-754-00-5 N°CE : 204-262-9	0,9445	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate	n°CAS : 77-83-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-061-8	0,836	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Eugenol	n°CAS : 97-53-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 202-589-1	0,836	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
(Z)-3-hexenyl salicylate	n°CAS : 65405-77-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 265-745-8	0,749	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Repr. 2 - H361	Facteur M: 1
Hexyl salicylate	n°CAS : 6259-76-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 228-408-6	0,728	Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Facteur M: / 1
Geranyl butyrate	n°CAS : 106-29-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-381-3	0,656	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Non applicable
3-(5,5,6-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexan-1-ol	n°CAS : 3407-42-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 222-294-1	0,546	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Irrit. 2 - H319 Repr. 2 - H361	Non applicable
4-(5,5,6-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexan-1-ol	n°CAS : 66068-84-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 266-100-3	0,546	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable
7-hydroxycitronellal	n°CAS : 107-75-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-518-7	0,546	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	n°CAS : 127-51-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-846-3	0,392	Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
α-methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde	n°CAS : 1205-17-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 214-881-6	0,329	Aquatic Chronic 2 - H411 Repr. 2 - H361 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Reaction products of acetic anhydride and 1,5,10-trimethyl-1,5,9-cyclodecatriene	n°CAS : 144020-22-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 482-330-9	0,329	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: 1 / 1
Methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate	n°CAS : 4707-47-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 225-193-0	0,292	Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentamethyl-4H-inden-4-one	n°CAS : 33704-61-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 251-649-3	0,25	Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Geraniol	n°CAS : 106-24-1 Numéro d'identification UE : 603-241-00-5 N°CE : 203-377-1	0,232	Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
Caryophyllene	n°CAS : 87-44-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-746-1	0,224	Asp. Tox. 1 - H304 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
3-(p-ethylphenyl)-2,2-dimethylpropionaldehyde	n°CAS : 67634-15-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 266-819-2	0,22	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable

FDS - Capri 100%

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
(R)-p-mentha-1,8-diène	n°CAS : 5989-27-5 Numéro d'identification UE : 601-096-00-2 N°CE : 227-813-5	0,219	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: 1
Nerol	n°CAS : 106-25-2 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-378-7	0,2	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
4-methyl-3-decen-5-ol	n°CAS : 81782-77-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 279-815-0	0,18	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411	Facteur M: 1
Isobutyl salicylate	n°CAS : 87-19-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-729-9	0,128	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable
Dihydro-5-octylfuran-2(3H)-one	n°CAS : 2305-05-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 218-971-6	0,128	Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
3-(p-cumenyl)propionaldehyde	n°CAS : 7775-00-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 231-885-3	0,125	Aquatic Acute 1 - H400 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: 1
Citronellol	n°CAS : 106-22-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-375-0	0,108	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one	n°CAS : 3658-77-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 222-908-8	0,072	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1B - H314 Skin Sens. 1A - H317	Non applicable
cinnamaldéhyde; 3-phénylprop- 2-énal; aldéhyde cinnamique; cinnamal;	n°CAS : 104-55-2 Numéro d'identification UE : 606-155-00-6 N°CE : 203-213-9	0,072	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1A - H317	Skin Sens. 1 - H317 : 0,01<=%<100
(E)-1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cycl ohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	n°CAS : 23726-93-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 245-844-2	0,0535	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1A - H317	Non applicable
1-(3-Méthyl-2-benzofuranyl)-e thanone	n°CAS : 23911-56-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 429-100-6	0,0125	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Facteur M: 10 / 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation - Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau - Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Changer les vêtements contaminés et saturés.
- En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux - Rincer immédiatement soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion - En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Les symptômes suivants peuvent survenir :



FDS - Capri 100%

- Réactions allergiques

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre

- Brouillard d'eau
- Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau puissant

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune donnée disponible.

Produits de décomposition dangereux - Aucune donnée disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Ne pas laisser les eaux de ruissellement des pompiers pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Portez des gants de protection.

Pour les secouristes - Éviter la génération de poussière.
- Fournir une ventilation adéquate.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage - Éviter la génération de poussière.
- Ramasser sans poussière et déposer sans poussière.
- Utilisez un aspirateur industriel agréé pour l'enlèvement.

FDS - Capri 100%

- Ventiler la zone affectée.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Equipement de protection individuelle : voir rubrique 8
- Manipulation sûre : voir section 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Aucune information disponible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune donnée disponible.

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Blouse de laboratoire.

- Portez des gants de protection.

- Gants jetables.



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques



FDS - Capri 100%

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Solide ivoire	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Solide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		< 100 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité



FDS - Capri 100%

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune donnée disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée.

- Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

- Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité - Non classé



FDS - Capri 100%

	- Aucune donnée disponible.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé
	- Aucune donnée disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Non classé
	- Aucune donnée disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Non classé
	- Aucune donnée disponible.
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé
	- n'est pas applicable

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.4 - Mobilité dans le sol

FDS - Capri 100%

- Aucune donnée disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : - Aucune information disponible.

Evacuation des eaux : - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre : - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale : Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN3082

Numéro ONU (IATA) : UN3082

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Nom d'expédition des Nations unies (IATA) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport :

ADR Code de classification: :

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :

Pictogrammes





FDS - Capri 100%

14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Oui.

Polluant marin : Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification:	:	
ADR Dispositions particulières	:	
ADR Quantité limitée (LQ)	:	
Quantités exceptées ADR	:	
Instructions d'emballage ADR	:	
Dispositions spéciales d'emballage ADR	:	
Dispositions pour l'emballage en commun ADR	:	
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	
Code-citerne ADR	:	
Dispositions spéciales citernes ADR	:	
Véhicule pour le transport en citerne	:	
ADR catégorie de transport	:	
ADR code de restriction en tunnel	:	
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR	:	
Dispositions spéciales - Colis	:	V12
Dispositions spéciales - Vrac	:	
Dispositions spéciales - Exploitation	:	
ADR Danger n° (code Kemler)	:	

IATA

PCA - Quantités exceptées	:	
PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage	:	
PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage	:	
PCA - Instructions d'emballage	:	
PCA - Quantité nette maximale par emballage	:	
CAO - Instructions d'emballage	:	
CAO - Quantité nette maximale par emballage	:	
Dispositions particulières	:	
Code ERG	:	

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation



FDS - Capri 100%

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

Dispositions communautaires en matière de sécurité, de santé et d'environnement, lois nationales Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	08/03/2026		

Abréviations et acronymes

- ADR : L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
- CME0 : Concentration la plus faible avec effet observé.
- DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
- DME0 : niveau d'effet indésirable observé le plus bas.
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- EC50 : Concentration efficace de la substance provoquant des effets néfastes chez 50 % des animaux testés.
- IATA : Association du transport aérien international.
- IMDG : Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- NOEC : Concentration sans effet observé.
- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- PNEC : concentration prévue sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TWA : moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Textes des phrases réglementaires



FDS - Capri 100%

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont à jour à la date à laquelle la FDS a été préparée ou révisée. La mise en œuvre des mesures fournies sur la FDS relève de la responsabilité des entreprises utilisatrices en aval. Les utilisateurs en aval peuvent modifier les mesures de la FDS en fonction des conditions de leur propre entreprise.

*** **